

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 5 juillet 2022, à 19h30, au local de la salle multifonctionnelle située au 154 route Saint-Joseph, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipale de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil
Audrey Charest
Sylvain Proulx
Michel Moreau
Claude Lachance
Mathieu Lavigne

Assistance : 4

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Brigitte Laflamme, adjointe administrative, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2022.

1. Nomination d'une secrétaire d'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 21 juin 2022.
4. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de mai 2022.
5. Suivi du projet de réfection et d'agrandissement du chalet des Loisirs.
6. Suivi du projet de jeux d'eau.
7. Suivi du projet de sentier au parc de la Rivière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

8. Règlement 2022-465 remplaçant le règlement 2019-338 concernant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés. (RHSPPPP)
9. Offre de service de l'OBV du Chêne pour réseau pluvial.
10. Dépôt de demande de subvention au programme PRIMA.
11. Terrain de jeux.
12. Terrain école primaire.
13. Divers :
 - 1) Service incendie. (Rapport incendie)
 - 2) Dosquet tout horizon.
 - 3) Maison des Jeunes.
 - 4) Baseball.
14. Période de questions.
15. Fin de la séance.

22-07-9383

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dans l'obligation de s'absenter pour la séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE nommer madame Brigitte Laflamme à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance tenante.

Adoptée

22-07-9384

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

22-07-9385

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2022.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 21 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Madame Audrey Charest, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 21 juin 2022, tels que modifiés.

Adoptée

22-07-9386

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE MAI 2022.

Les journaux des déboursés numéro 1029 au montant de 85 102,21\$, le numéro 1030 au montant de 1 469,25\$, le numéro 1031 au montant de 1 011,78\$, le numéro 1032 au montant de 14 115,80\$, le numéro 1033 au montant de 876,66\$, le numéro 1034 au montant de 6 030,76\$, le numéro 1035 au montant 745,05\$, le numéro 1036 au montant de 3 281,90\$, le numéro 1037 au montant de 213,00\$, le numéro 1038 au montant de 1 575,10\$ et le journal des salaires au montant de 11 390.24\$ pour le mois de MAI 2022 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 32 764.70\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la municipalité de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 mai 2022 soit et est déposé.

Adoptée

22-07-9387

RÈGLEMENT 2022-465 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2019-338 CONCERNANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS. (RHSPPPP)

ATTENDU QU'en juin 2007, la MRC de Lotbinière s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique lors de la signature de l'entente relative à la fourniture de police par la Sureté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE le comité de travail temporaire créé pour le suivi du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP) a élaboré une modification du règlement pour notamment tenir compte de nouvelles dispositions sur le tabac et le cannabis;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, APPUYÉ par Madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder au dépôt du projet de règlement 2022-465 intitulé : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes (RHSPPPP).

Adoptée

22-07-9388

OFFRE DE SERVICE DE L'OBV DU CHÊNE POUR RÉSEAU PLUVIAL.

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer un mandat à l'OBV du Chêne afin d'accompagner la municipalité dans la vérification des branchements des citoyens au niveau de leur gestion des eaux pluviales pour un montant global de 2 470,00\$ avant taxes, le tout payable à même le budget courant du traitement des eaux usées.

Adoptée

22-07-9389

DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PRIMA.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet désire déposer une demande de subvention au programme PRIMA afin de pouvoir favoriser le vieillissement actif des citoyens au sein de notre communauté, d'améliorer la qualité de vie des aînés et d'améliorer l'état des infrastructures municipales destinées aux aînés;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

22-07-9390

TERRAIN DE JEUX.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à l'embauche des ressources nécessaires pour dispenser le service de terrain de jeux estival et également attribuer une échelle salariale à chaque employé selon son expérience;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, APPUYÉ par Madame Audrey Charest, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal procède à l'embauche des ressources suivantes afin de pouvoir offrir le service de terrain de jeux estival :

- Lauriève Paquet, responsable du terrain de jeux, échelon 3;
- Kéliane Paquet, monitrice, échelon 3;
- Line Bibeau, monitrice, échelon 7;
- Juliette Morneau, monitrice, échelon 1;
- Jade Poirier, monitrice, échelon 1;
- Rosaly Gingras, monitrice, échelon 1;
- Jade Laflamme, monitrice, échelon 1.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

Adoptée

22-07-9391

TERRAIN ÉCOLE PRIMAIRE.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire régulariser les limites du terrain entre l'école primaire et le terrain des loisirs afin de faciliter d'une part et d'autre les futurs projets dans leur implantation et leur gestion;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal mandate la firme Groupe Giroux Arpentage pour effectuer un relevé qui servira de proposition d'échange auprès de la commission de scolaire des Navigateurs, QUE la municipalité de Dosquet s'engage à payer tous les frais inhérents au dossier tel que arpenteur et notaire, QUE la municipalité de Dosquet mandate Me Christine Bergeron à effectuer la transaction et QUE monsieur Yvan Charest, maire et madame Jolyane Houle, directrice générale, soient autorisés à signer les documents relatifs à la transaction.

Adoptée

22-07-9392

RAPPORT INCENDIE.

ATTENDU la réception du rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté de juin 2022;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Proulx, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2021.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie.
- 2) Dosquet tout horizon.
- 3) Maison des Jeunes.
- 4) Baseball.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

PÉRIODE DE QUESTIONS :

22-07-9393

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h15.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale